



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

DOM : Antilles

Question écrite n° 63053

Texte de la question

Il existe dans la Caraïbe une grosse faille qui part de la Dominique, se prolonge le long de la Basse-Terre, passe sous la Soufrière et va jusqu'à Montserrat. Selon les scientifiques, cette faille pourrait être en relation avec la série de séismes que nous connaissons actuellement dans l'archipel guadeloupéen. Mais il est évident que les moyens dont nous disposons sont insuffisants au regard du risque encouru par nos habitants. Selon certains scientifiques, le réseau sismique déployé compte une vingtaine de sismographes alors qu'il en faudrait une centaine ; une dizaine de stations GPS quand il en faudrait cinquante et aucun capteur sous-marin. Aujourd'hui, on peut dire sans se tromper que le système interne de la Soufrière est ébranlé par les séismes. Les odeurs de soufre en témoignent. Mais alors qu'on est en mesure de prédire une éruption au jour près, il en est tout autrement pour les séismes. Depuis le dernier en date, le 14 février 2005 - 5,7 sur l'échelle de Richter -, plus de 2 300 répliques ont été ressenties. Selon l'observatoire de la Guadeloupe, tout le système des failles se réactive et il n'est pas exclu qu'un tremblement de terre plus important que celui du 21 novembre 2004 (6,3 sur l'échelle de Richter) survienne rapidement. L'activité sismique de nos régions les rend particulièrement vulnérables aux tsunamis. D'ailleurs une quinzaine de tsunamis a été dénombrée en Guadeloupe entre 1551 et 2001. Or il n'existe pas dans la Caraïbe de système d'alerte comparable à celui du Pacifique où le Centre international des tsunamis, basé à Hawaï, coordonne un réseau de sismographes près des failles, de marégraphes dans les ports (mesurant le niveau des eaux) et de satellites d'observation. Il faut dire que pour disposer d'un système de détection aussi efficace aux Antilles et en Méditerranée occidentale, il faudrait consentir à de très lourds investissements, de l'ordre de 5 à 10 millions d'euros dans l'immédiat et 100 à 200 millions d'euros sur quelques années. Or il n'est pas certain que les pouvoirs publics acceptent de consentir à de tels investissements. C'est la raison pour laquelle M. Éric Jalton demande à M. le ministre de l'écologie et du développement durable de lui indiquer les mesures qu'il compte mettre en oeuvre pour pallier les carences de la France en matière de surveillance et d'alerte face aux catastrophes naturelles.

Texte de la réponse

La ministre de l'écologie et du développement durable a pris connaissance, avec intérêt, de la question relative aux mesures à mettre en oeuvre en matière de surveillance et d'alerte face aux catastrophes naturelles. Elle est très sensibilisée aux conséquences dramatiques que provoqueraient aux Antilles un séisme et un raz de marée analogues à ceux qui ont ravagé plusieurs pays riverains de l'océan Indien le 26 décembre dernier. Cette catastrophe que chacun garde très présente dans sa mémoire appelle, en effet, une vigilance accrue et un effort sans relâche afin de prévenir les conséquences désastreuses de tels événements dans d'autres régions du globe. Depuis le 26 décembre dernier, la communauté internationale a largement progressé sur cette question et la conférence de Kobé relative à la prévention des catastrophes naturelles qui s'est tenue du 18 au 22 janvier a permis de souligner toute l'importance qui devait être accordée à des phénomènes certes d'occurrence faible mais redoutables quant à leurs effets. À cette occasion, le ministre de l'écologie et du développement durable a indiqué l'engagement de la France dans les initiatives qui seront prises sous l'égide de l'UNESCO et de la commission océanographique intergouvernementale en vue de développer des dispositifs de

surveillance et d'alerte plus efficaces qui, au-delà des séismes et des raz de marée, devraient traiter de l'ensemble des risques. Le ministre a également souligné que la région caribéenne comme le bassin méditerranéen devaient être pris en considération du fait de leur vulnérabilité spécifique. La conférence tenue à Paris au début du mois de mars à l'initiative de l'UNESCO a permis des premiers résultats tant sur les mesures à conduire sur l'océan Indien que sur les perspectives à ouvrir sur les autres bassins concernés. À cet égard, la commission océanographique intergouvernementale prévoit d'ores et déjà une réflexion sur les systèmes d'alerte dans la Caraïbe et l'Union européenne, lors du conseil de l'environnement du 9 mars dernier, a décidé du lancement d'un plan de prévention et d'alerte au tsunami aux Antilles, en Méditerranée et, naturellement, dans l'océan Indien. Il convient, par ailleurs de rappeler l'annonce en conseil des ministres du 8 décembre dernier, donc avant le raz de marée de l'océan Indien, d'un plan national de prévention du risque sismique car c'est ce phénomène qui est à redouter en premier lieu et qui, au-delà d'une certaine intensité, provoque le raz de marée. Le comité interministériel de la mer qui se réunira prochainement précisera certaines dispositions allant dans le sens que nous souhaitons tous d'une meilleure protection de nos concitoyens. Ainsi le Gouvernement confirme son engagement dans la démarche collective induite par les événements de l'océan Indien sur cette question d'autant plus délicate à traiter que les séismes demeurent à ce jour imprédictibles. Aussi, les domaines de la sensibilisation, de la formation et de l'éducation demeurent largement les premiers remparts devant ces phénomènes. C'est ensemble, État et collectivités, que nous pourrons les construire.

Données clés

Auteur : [M. Éric Jalton](#)

Circonscription : Guadeloupe (1^{re} circonscription) - Députés n'appartenant à aucun groupe

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 63053

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : écologie

Ministère attributaire : écologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 avril 2005, page 3961

Réponse publiée le : 19 juillet 2005, page 7107